

## Marylise Lebranchu en visite à Tama Mayotte, "un département d'enfants perdus"

La ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique a terminé sa visite et ses rencontres ce lundi. Dans la matinée après un accueil d'un groupe de déba au quai de la barge avec le sénateur-maire de Mamoudzou Abdourahmane Soilihi, la ministre s'est rendue à la Maison des adolescents à Kavani Mamoudzou, dans le local de l'association Tama. Là c'est le sénateur Soilihi qui l'attendait. Thani Mohamed Soilihi, président de l'association, a accueilli la ministre pour une réunion avec les différents acteurs du secteur associatif et du tribunal.

**A**utour de la table se sont regroupés les représentants de la Fondation d'Auteuil, de Médecins du monde, de Tama, de Solidarité Mayotte, le procureur Philippe Faisandier, la présidente du tribunal de grande instance de Mamoudzou Marie-Laure Piazza ainsi que Faridy Attoumani en charge de la lutte contre l'illettrisme. Des personnalités du milieu associatif qui ont alerté la ministre sur la situation mahoraise notamment par rapport aux mineurs isolés. Le sénateur Thani Mohamed Soilihi se réfère au Défenseur des Droits Dominique Baudis qui préconise la reprise en main de l'Aide sociale à l'enfance par l'État compte tenu de la défaillance du conseil général. Philippe Duret, le directeur de Tama communique le chiffre de 2700 mineurs isolés, "c'est énorme", s'exclame-t-il.



La ministre Marylise Lebranchu au premier plan, à son arrivée au quai de la barge, elle est accompagnée du préfet Jacques Witkowsky, que l'on voit en arrière plan.

### "On ne peut pas laisser les enfants dans cette situation, fussent-ils des Comores"

La coordinatrice de Médecins du monde a évoqué le manque d'accès aux soins et au droit par rapport à la situation de la malnutrition "digne de l'Afrique subsaharienne", bafouille-t-elle, se

demandant comment un département français pouvait être dans une telle situation. Elle donne le chiffre de 7% de malnutris chez les moins de 5 ans et 12% chez les plus de 5 ans. "Ici, on voit les limites, il n'y a pas de prise en charge, la couverture vaccinale n'atteint pas les 80%". Et chaque protagoniste qui prend la parole accentue les plaintes au sujet d'une situation sociale catastrophique. La ministre et le préfet notent consciencieusement. Christine Daudet, la responsable des organismes de formation de Mayotte : "la collectivité et l'État

n'interviennent pas aux endroits qu'il faut. Plus de 60% des jeunes ont des difficultés de lecture contrairement en Métropole où c'est 10% ". Marie-Laure Piazza enfonce le dou et parle d'une impasse institutionnelle. "Le conseil général n'a pas les moyens ni la volonté de prendre en charge ces enfants. Il n'y a pas de foyer d'urgence. Les associations font des actions de survie, si elles ne le faisaient pas, ça se serait dégradé encore plus. Les rapports disent tous la même chose mais ça ne s'améliore pas". L'intervention du sénateur Thani

Mohamed Soilihi s'adresse à la ministre de la décentralisation : "une transposition est nécessaire à Mayotte, il faut que l'État intervienne. Il faut un foyer de l'enfance pour les accueillir et les orienter". Le procureur Faisandier aussi a évoqué "la délinquance des mineurs très importante dûe à tout ce qui est en amont. Tout est hors norme ici, on est dans une situation de très grande urgence". Après ces paroles, la ministre a annoncé que l'État allait regarder de près. "On peut imaginer un dispositif de transposition pour voir si on prend une partie de la compétence pendant un certain nombre d'années, ça peut se faire pour les deux prochaines années, après on verra. Mercredi, en conseil de ministre je vais demander une réunion interministérielle sur le cas de Mayotte".

Différents ministères devraient être concernés par cette réunion, tel que l'Intérieur, l'Éducation nationale, la Justice, l'Outre-mer, la Santé... Le sénateur Thani Mohamed Soilihi rappelle le problème historique entre Mayotte et les Comores et qui a pour résultat l'abandon de ces enfants dont la plupart ont des parents en situation irrégulière qui ont donc été expulsés. "On ne peut pas laisser les enfants dans cette situation, fussent-ils des Comores. Le fait d'être venu ici c'est important. Ça n'est plus un dossier. La France ne peut pas continuer d'avoir un département d'enfants perdus", assure Marylise Lebranchu.

**Kalathoumi  
Abdil-Hadi**

### Les chiffres

Actuellement 150 mineurs sont placés par le juge des enfants

Le conseil général emploie 80 familles d'accueil

Surpopulation carcérale des mineurs de 400% soit 24 prisonniers pour 4 places

Plus de 80% des auteurs des infractions sont des mineurs

### Les cas les plus rencontrés à Mayotte

Les enfants de 0 à 10 ans ne posent pas problème, ce sont les adolescents avec des troubles du comportement qui préoccupent plus les travailleurs sociaux. Des cas de jeunes qui frappent leurs parents, l'hyper-sexualisation des jeunes filles, l'errance, la violence. "En général, les familles d'accueil n'en veulent pas de ces cas-là, même si elles n'ont pas à choisir les enfants placés. De plus en plus de jeunes filles sont placées car elles n'écoutent plus rien, répondent mal. On a aussi des enfants maltraités battus jusqu'à l'évanouissement". Et puis il y a les mineurs isolés, à la merci de tous les prédateurs.